

5 questions à se poser

AVANT *de mettre en place*

l'actionnariat salarié



Le capital de votre société est un sujet sensible

L'actionnariat salarié est un pilier de votre RSE

Il vous faut donc réfléchir en amont :

- À vos objectifs
- aux intérêts de vos salariés,
- à ceux de l'entreprise



Question n°1

Pourquoi ?

Pour attirer de nouveaux talents ?

Pour fidéliser mon équipe ?

Pour augmenter son implication ?

Dans le but de partager la valeur ?

Pour améliorer la marque employeur ?

Peut-être bien tout à la fois ? 😊



Question n°2

Pour qui ?

Pour quelques hommes ou femmes-clés ?

Pour l'ensemble des cadres ?

Pour tous les collaborateurs ?

En une ou plusieurs fois ?



Question n°3

Comment ?

Cession d'actions ?

Augmentation de capital réservée ?

Attribution d'actions gratuites ?

Mobilisation de l'épargne salariale ?

Que disent mes statuts et mon pacte d'associés ?

Holding ? Manco ? Association d'actionnaires ?



Question n°4

Combien ?

Quelle part du capital ?

A quel prix ?

Selon quelle méthode de valorisation ?

Déterminée par qui ?

Quel financement pour mes salariés ?



Question n°5

Et ensuite ?

Quelle liquidité pour mes salariés ?

Quelle période de détention minimale ?

Quels droits de vote ?

Quelle gouvernance ?

Comment gérer ma communication financière ?





Répondre à ces quelques questions est **indispensable** pour bâtir un projet d'actionnariat salarié **fiable et juste**





**Vous avez besoin de
conseil pour vous aider à
concevoir votre projet ?**

**Contactez PMEx pour bénéficier
de nos expertises !**

www.pmex.io

